

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 899

5 avril 2012

SOMMAIRE

Albanos Trust S.A.	43114	RDL S.à r.l.	43130
Alese, S.à.r.l.	43142	Read S.à r.l.	43142
ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l.	43131	Real Connect s.à r.l.	43152
Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l.	43122	Real Estate Commercial Europe 1 S. à r. l.	43137
Fan Club TSV 1860 München - Trei Mün- chener Léiwen zu Lëtzebuerg	43108	Remford S.A.	43152
Groupe Meeschter	43151	RM2 International S.A.	43152
Knightrider S.à r.l.	43144	Shield Luxembourg S.A.	43118
Lantiq Holdco S.à r.l.	43138	Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.	43114
Lopesan S.à r.l.	43116	Smile Invest S.A.	43116
LU GE III S.à r.l.	43119	SOSTNT Luxembourg S.à r.l.	43144
Lux Flight Solutions S.A.	43106	SR Engineering SA	43110
Omnifone S.à r.l.	43107	Stelarlux Capital S.A.	43117
Pasta Point Pétange Sàrl	43113	Teal Hams Hall S.à r.l.	43125
PCSM	43114	TPG Sol II S. à r.l.	43136
Peek & Cloppenburg S.à r.l.	43115	UNION LUXEMBOURGEOISE DE CURL- ING Association sans but lucratif, en abré- gé U.L.C. asbl	43123
Pharaon S.A.	43116	Venus Acquisitions S.à r.l.	43127
Phoenix Engineering Corporation S.A. ...	43117	Vespa A S.C.A.	43132
Plethore S.A.	43130	Vimo S.A.	43140
Plethore S.A.	43118	Webstar S.A.	43117
PPDV Holding S.A.	43130		
ProLogis UK XI S.à.r.l.	43125		

Lux Flight Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 50, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 157.106.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen General-versammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LUX FLIGHT SOLUTIONS S.A., mit Sitz in L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 157.106,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 81 vom 15. Januar 2011.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfzig tausend Euro (50.000,-€) und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (50,-EUR).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Carlo LETTAL, mit Berufsadresse in L-1653 Luxemburg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Sie beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herrn Alex KAISER, mit Berufsadresse in L-1653 Luxemburg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungs-mitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Sitzverlegung von L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, nach L5445 Schengen, 50, Waistrooss.

2.- Abänderung von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Remerschen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die eintausend (1.000) Aktien welche das gesamte Kapital darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L5408 Bous, 60, route de Luxembourg, nach L-5445 Schengen, 50, Waistrooss, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Sitzverlegung Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Remerschen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. LETTAL, A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 février 2012. Relation: ECH/2012/281. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 27. Februar 2012.

Référence de publication: 2012025483/61.

(120032788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Omnifone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.735.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Omnifone Group Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 18, Bedford Row, London, WC1R 4EQ, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6237568,

here represented by Mr Damien MATTUCCI, private employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, by virtue of a power of attorney established on November 23, 2011.

The said power of attorney, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole partner (the "Sole Partner") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Omnifone S.à r.l.", having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.735, incorporated on September 2, 2010, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2394 of November 8, 2010. The articles of association have not been amended since then (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Partner resolves to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as at December 7, 2011.

As a consequence, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association shall, as from December 7, 2011, read as follow:

" Art. 5. (first paragraph). The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Omnifone Group Limited, société à responsabilité limitée, constituée et existante conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 18, Bedford Row, London, WC1R 4E Q, Royaume-Uni, inscrite auprès de la Companies House d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6237568,

ici représentée par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique ("Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Omnifone S.à r.l.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.735 et constituée aux termes d'un acte notarié en date du 2 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2394 en date du 8 novembre 2010. Les statuts n'ont été modifiés depuis (la "Société").

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

III. La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2011.

En conséquence, l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura, à compter du 7 décembre 2011. la teneur suivante:

" Art. 5. (premier alinéa). Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête de la comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16183. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012026093/78.

(120033544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Fan Club TSV 1860 München - Trei Münchener Léiwen zu Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 120, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg F 9.018.

— STATUTEN

Die Gründungsmitglieder:

1. Nickels Jos	24, rue Adolphe Weis	L-7260 Bereldange
2. Olinger Armand	3, rue Schaffmill	L-6778 Grevenmacher
3. Jaerling Roger	19, rue Michel Rodange	L-2430 Luxembourg
4. Heinisch Claude	2a, rue Christophe Plantin	L-2339 Luxembourg
5. Sinnes Jean-Pierre	29, Rue Merschgrund	L-8373 Hobscheid

sind übereingekommen eine Vereinigung ohne Gewinnzweck zu gründen, deren Statuten nach der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 01. Juli 2011 wie folgt festgesetzt wurden:

Erstes Kapitel. Bezeichnung, Sitz, Gegenstand

§1. Die Vereinigung wird mit dem Namen: "Fan Club TSV 1860 München" „Trei Münchener Leiwén zu Letzebuerg" bezeichnet.

§2. Der Sitz ist in Luxemburg-Stadt festgelegt

§3. Die Vereinigung hat als Gegenstand die Fussballmannschaft des „TSV 1860 München" moralisch, in sportlich fairer Art und Weise zu unterstützen, sowie jedwede Betätigung welche sich mittelbar oder unmittelbar auf das Ausüben von Sport, insbesondere Fussball, bezieht.

Sie kann sich jeder nationalen und internationalen Organisation angliedern, welche ein ähnliches Ziel verfolgt oder im allgemeinen die Ausübung und die Förderung des Sportes pflegt.

Sie ist bestrebt freundschaftliche Beziehungen zwischen ihren Mitgliedern zu schaffen und auszuweiten, den Sportgeist zu erhalten und auszubauen, sowie die Interessen der Sporttätigen und Ihrer Anhänger zu wahren.

Zweites Kapitel. Mitglieder und Ehrenmitglieder

§4. Die Mindestzahl der Mitglieder ist auf fünf festgelegt, die Ehrenmitglieder nicht einbegriffen.

§5. Als Mitglieder der Vereinigung kann jede Person zugelassen werden, welche sich bereit erklärt deren Statuten zu befolgen und von der Vereinigung aufgenommen wird. Die Zulassung erfolgt durch Überreichung einer Mitgliedskarte.

Als Ehrenmitglieder können die Personen zugelassen werden, welche den entsprechenden Wunsch zum Ausdruck bringen, von der Vereinigung gutgeheissen werden und die diesbezüglichen Aufnahmebedingungen erfüllen. Eine entsprechende Sonderkarte kann ihnen ausgestellt werden. Allerdings verfügen die Ehrenmitglieder über keine Vorrechte die den Mitgliedern der Vereinigung durch Gesetz und Statuten vorbehalten sind.

§6. Der jährliche Beitrag darf die Summe von 50,00 € (Fünzig Euro) nicht überschreiten. Er wird von der Generalversammlung festgelegt.

§7. Die Mitglieder können die Vereinigung durch Austrittserklärung verlassen. Als Austretender gilt wer sich geweigert hat den jährlichen Beitrag zu leisten oder die Zahlung unterlassen hat, drei Monate nachdem ihm dieselbe abverlangt wurde.

Die Mitgliedschaft geht ausserdem durch Ausschluss verloren. Dieser wird durch die Generalversammlung bei zwei Drittel Mehrheit beschlossen und zwar in folgenden Fällen:

- wenn ein Mitglied sich einer schwerwiegenden Handlung oder Unterlassung schuldig gemacht hat welche gegen die Statuten und Reglemente der Vereinigung verstösst.

- wenn ein Mitglied sich einer Handlung oder Unterlassung schuldig gemacht hat, die seinem Ansehen oder desjenigen eines anderen Mitgliedes oder der Vereinigung insgesamt zum Schaden gereicht.

Die Vereinigung kann, aus denselben Gründen, nach Anhören der Betroffenen und bei zwei Drittel Mehrheit, mit sofortiger Wirkung die zeitweilige Suspendierung eines Mitgliedes beschliessen. Diese Verfügung dauert bis zur nächsten Generalversammlung! welche über den endgültigen Verlust der Mitgliedschaft zu befinden hat.

Bei Austritt oder Ausschluss haben die jeweiligen Mitglieder weder Anspruch auf das Vereinsvermögen, noch auf die Rückerstattung ihrer Beiträge.

Drittes Kapitel. Die Generalversammlung

§8. Die Generalversammlung ist allein zuständig für:

1. Statutenänderung
2. Die Ernennung und Abberufung von:
 - a) Dem Präsidenten
 - b) Dem Sekretär
 - c) Dem Kassierer
3. Die jährliche Annahme des Haushaltes und der Abrechnungen
4. Die Auflösung der Vereinigung

§9. Die Generalversammlung hält ihre Jahrestagung im Monat Juni

§10. Falls erforderlich kann die Vereinigung zu jedem Augenblick eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Dieselbe muss einberufen werden, und zwar innerhalb von 2 Monaten, wenn wenigstens ein Fünftel der Mitglieder dies beantragen.

§11. Jeder Vorschlag der von wenigstens 1/20 der in der letzten Jahresliste eingetragenen Mitglieder ist muss auf die Tagesordnung gesetzt werden.

§12. Die Mitglieder, welche gemäss §§ 10 oder 11 die Einberufung einer aussergewöhnlichen Generalversammlung einbringen wollen, sind gehalten dem Präsidenten den Vereinigung ihre Absicht schriftlich bekanntzugeben. Ein Punkt der auf die Tagesordnung gesetzt werden soll, muss wenigstens vierzehn Tage vorder Versammlung dem Präsidenten schriftlich vorliegen.

§13. Beschlüsse über Angelegenheiten welche nicht auf der Tagesordnung stehen, können zur Abstimmung gebracht werden, wenn eine Mehrheit von zwei Drittel der anwesenden Mitglieder sich dazu bereitfindet. Über Punkte welche in § 8 der. Statuten vorgesehen sind kann nicht ausserhalb der Tagesordnung befunden werden.

§14. Alle Mitglieder müssen acht Tage vor der Generalversammlung hierzu eine schriftliche Einladung erhalten, welche die Tagesordnung enthält.

§15. Es steht den Mitgliedern frei, sich in der Generalversammlung durch ein anderes Mitglied vertreten zu lassen, welches im Besitz einer schriftlichen Vollmacht ist. Kein Mitglied kann jedoch mehr als zwei andere Mitglieder vertreten.

§16. Die Mitglieder haben in der Generalversammlung gleiches Stimmrecht, und Beschlüsse werden durch einfache Mehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst, ausser in den Fällen, wo die Statuten oder das Gesetz anders verfügen.

§17. Die Generalversammlung kann nur dann über Statutenänderungen verhandeln, wenn deren Gegenstand besonders in der Einladung angeführt ist, und die Versammlung wenigstens 2/3 der Mitglieder vereinigt. Keine Abänderung kann erfolgen, wenn die Mehrheit von 2/3 der Stimmen nicht gegeben ist. Wenn 2/3 der Mitglieder nicht bei der ersten Versammlung anwesend oder vertreten sind, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlussfähig ist, unabhängig von der Zahl der anwesenden Mitglieder.

Viertes Kapitel. Der Vorstand

§18. Die Vereinigung wird von einem Vorstand geleitet. In der Generalversammlung wählen die Mitglieder unter sich für die Dauer von einem Jahr folgende Ämter: Präsident, Sekretär, Kassierer. Zwei dieser Posten können zu gleicher Zeit von einer und derselben Person besetzt werden. Es werden ausserdem 2 Kassenrevisoren gewählt.

§19. Es werden periodisch Versammlungen einberufen. Die Zahl dieser Versammlungen innerhalb eines Geschäftsjahres wird nicht festgelegt. Die Beschlüsse in den Versammlungen werden durch die Stimmmehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst. Die Mitglieder, welche sich der Stimme enthalten, werden für die erforderliche Mehrheit nicht in Betracht gezogen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten ausschlaggebend. Der Sekretär führt ein Sitzungsbuch, in welches die Namen der Anwesenden die Tagesordnung sowie die gefassten Beschlüsse eingetragen werden.

Fünftes Kapitel. Verschiedenes

§20. Im Falle freiwilliger Auflösung ernennt die Generalversammlung drei Liquidatoren und bestimmt deren Befugnisse.

§21. Im Falle gerichtlicher oder freiwilliger Auflösung wird das Aktivvermögen von der Generalversammlung für Aktivitäten bestimmt, die dem bisherigen Gesellschaftszweck ähnlich sind.

§22. Alle Fragen, welche nicht ausdrücklich in diesen Statuten geregelt sind, werden durch die Verfügung des Gesetzes von 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck bestimmt.

Kimmes Yannick / Sinnes J.-Pierre / Stirn Camille / Kimmes J.-Claude / Mostert Jeannot
Präsident / V.-Präsident / Sekretär / Kassierer / Beigeordneter

Référence de publication: 2012025673/101.

(120031934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

SR Engineering SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2625 Luxembourg, 49, rue du Travail.

R.C.S. Luxembourg B 167.035.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Rizo SKRIJELJ, Bauingenieur, geboren am 23. Juni 1961 in Novi Pazar (Serbien), wohnhaft in 49, rue du Travail, L-2625 Luxembourg, und

2. Frau Aida KOVACIC, Hausfrau, geboren am 31. August 1964 in Vischegrad (Bosnien und Herzegowina), wohnhaft in 49, rue du Travail, L-2625 Luxembourg.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: SR Engineering SA".

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxembourg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Hoch- und Tiefbau, Arbeiten aller Art an Fassaden und Dächern, die Gestaltung der umgebenden Grundstücke, der Gerüstbau und Malerarbeiten, der Handel mit Immobilien, die Verwertung von Immobilien, die Vermittlung von Immobilien sowie der Import und Export von Waren aller Art.

Die Gesellschaft kann sich beteiligen unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, und alle anderen Anlagemöglichkeiten, wie den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen tätigen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle anderen Optionen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern zu tätigen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaft in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Sie wird alle Maßnahmen treffen, um ihre Rechte zu wahren und kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 alle Geschäfte und Handlungen vornehmen, die ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in tausend (1000) Aktien mit einem Nominalwert von einunddreißig Euro (EUR 31,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann außerdem jedwelder Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von wenigstens zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäß abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendarstage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens am dritten Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in dem Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

Kapitalzeichnung

Die vorbenannten Parteien haben die Aktien wie folgt gezeichnet:

1. Herr Rizo SKRIJELJ, vorbenannt:	241 Aktien
2. Frau Aida KOVACIC, vorbenannt:	759 Aktien
TOTAL	1.000 Aktien

Die gesamten tausend (1000) Aktien gezeichnet und zu einhundert Prozent in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Rizo SKRIJELJ, vorbenannt.
 - b) Frau Aida KOVACIC, vorbenannt.
 - c) Frau Sabina SKRIJELJ, Studentin, geboren 29 April 1991 in Novi Pazar (Serbien), wohnhaft in 49, rue du Travail, L-2625 Luxemburg.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft ABAKUS SERVICE S.A., mit Sitz in 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxemburg, und eingetragen im RCS Luxemburg unter der Nummer B 75829.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der Generalversammlung im Jahr 2017.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-2625 Luxemburg, 49, rue du Travail.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Rizo Skrijelj, Aida Kovacic, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2012. LAC / 2012 / 8529. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Februar 2012.

Référence de publication: 2012025128/174.

(120031936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Pasta Point Pétange Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028252/10.

(120037057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

PCSM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 18, rue des Moulins.
R.C.S. Luxembourg B 108.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012028253/10.

(120036823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Sinequanon General Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 123.705.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 1^{er} mars 2012 que:
L'assemblée accepte la démission de:

- Mr Philippe Haquenne, né le 15/01/1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1449 Luxembourg
2 rue de l'Eau;

avec effet immédiat

L'assemblée accepte la nomination de:

- Monsieur Guillaume Raoux, né le 14/02/1970 à Bagnols-sur-Cèze (France), ayant son adresse professionnelle au
F-75015 Paris 55 rue de la Fédération;

En qualité d'administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012028309/22.

(120036623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Albanos Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 21.628.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné.

A COMPARU:

La société "OPPIDUM LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Columbus Centre 5, Nerine
Chambers (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120
Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne
varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme
suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "ALBANOS TRUST S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxem-
bourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro
21628 a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en
date du 17 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 168 du 26 juin 1984,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant,
en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1794 du 16 septembre 2009.

b) Que le capital social souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000, EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourront procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2012. LAC/2012/8259. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012025218/56.

(120033076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Peek & Cloppenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 138.546.

Gemäß dem Beschluss der alleinigen Gesellschafterin vom 16. Februar 2012 wurden Herr Adrian Moritz Maximilian Kiehn und Herr Karsten Platz mit sofortiger Wirkung von ihren Posten als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

Der Geschäftsführerrat der Gesellschaft setzt sich daher zukünftig aus folgenden Personen zusammen:

- Herr Aribert Müller,
- Herr Engelbert Thulfaut und
- Herr Andreas Heller.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 02. März 2012.

Für Peek & Cloppenburg S.à r.l.

Référence de publication: 2012028254/17.

(120036408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Lopesan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 192.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 159.642.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire) avec effet au 14 février 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Michael Newton
- M. Karl Heinz Horrer
- M. Ganash Lokanathen
- M. Jens Höllermann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lopesan S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012028437/22.

(120036631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Smile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.138.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société en date du 19 octobre 2011:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian Descoups, Monsieur Jean-François CAEYMAEX et Monsieur Michel-Yves BOLLLORE jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année se clôturant au 31 mai 2012.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société CLYBOUW et ASSOCIES comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Caeymaex

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012028293/17.

(120037004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

—
Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration du 5 Mars 2012

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration que:

Madame Laetitia Antoine a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} Mars 2012;

Madame Natalia Venturini, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été cooptée, avec effet au 1^{er} Mars 2012, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Laetitia Antoine, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Mars 2012.

Référence de publication: 2012028256/15.

(120036714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Phoenix Engineering Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.140.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 19 mai 2011 tenue extraordinairement le 8 décembre 2011:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Madame Patricia JUPILLE et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre avec effet au 22 mai 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2015.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Pour PHOENIX ENGINEERING CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2012028261/16.

(120036372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Stelarlux Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.102.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société en date du 27 octobre 2011:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Monsieur Christian DESCOUPS, Monsieur Michel-Yves BOLLORE et Monsieur Jean-François CAEYMAEX jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année se clôturant au 31 mai 2012.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société CLYBOUW et ASSOCIES comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Caeymaex

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012028312/17.

(120037003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Webstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.481.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2011 que:

Les mandats suivants sont renouvelés:

- Madame Manuela BONDANDINI CASPANI, demeurant via Bosmin 6, CH-6945 Origlio, à la fonction d'administrateur de catégorie A.

- Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement à 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, à la fonction d'administrateur catégorie B.

- Monsieur Pedro GONCALVES, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de catégorie B.

- SER.COM S.à.r.l. (RCSL B117942), avec siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, à la fonction de commissaire.

Tous ces mandats des viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012028361/21.

(120036526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Plethore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 117.691.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 février 2012 à 10 heures au siège social.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013

Le Conseil d'administration suivant:

- Monsieur François BOURGON, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Probst - L-2352 Luxembourg, Administrateur et Président.
- Monsieur Jaap MEIJER, né le 24 septembre 1965 à Laren (Pays Bas), demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Probst - L-2352 Luxembourg, Administrateur
- Monsieur Sandro BORDIGONI, né le 13 novembre 1948 à Carrara (Italie), demeurant au 10, Via G. Righi Ovest, I-41012 Carpi, Administrateur;
- Monsieur Nicola TOCCAFONDI, né le 14 mai 1971 à Lucca (Italie), demeurant au 52, Via Fillungo, I-55100 Lucca, Administrateur.

Le commissaire aux comptes suivants:

- SERVICAC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst - L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 161.446.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLETHORE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012028263/26.

(120036391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Shield Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.705.963,40.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 161.578.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires

Les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire) avec effet au 14 février 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.
- Nomination de Monsieur Stefan Holmér, employé privé, né le 19 mars 1961, à Hägersten, Suède, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société (en remplacement de Madame Eola Änggård Runsten, démissionnaire) avec effet au 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Michael Newton;
- M. Ganash Lokanathen;
- M. Karl Heinz Horrer;
- M. Stefan Holmér; et
- M. Jens Höllermann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Shield Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012028451/28.

(120036617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

LU GE III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.000.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand duchy of Luxembourg.

There appeared:

LU PC VIII S.à r.l., a private limited company under Luxembourg law, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 156751, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch,

duly represented by Mrs. Catherine DELSEMME, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed LU PC VIII S.à r.l. is the sole member of the company LU GE III S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 162000, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2183 dated 16 September 2011.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro), so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, to the amount of EUR 112,500.- (one hundred twelve thousand five hundred Euro) represented by 11,250 (eleven thousand two hundred fifty) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue 10,000 shares (ten thousand) additional shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

Then Mrs Catherine DELSEMME, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of LU PC VIII S.à r.l., prenamed, by virtue of the presaid power of attorney, declares subscribing in the name and on behalf of LU PC VIII S.à r.l., prenamed, to the 10,000 (ten thousand) newly issued shares of the Company with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash amounting to EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro).

Evidence of such contribution and payment in cash has been given to the notary in the form of a bank certificate issued by Deutsche Bank, so that the amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) is as from now at the free disposal of the Company.

Thereupon, the sole member resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 10,000 (ten thousand) new fully paid-up shares to LU PC VIII S.à r.l., prenamed.

The sole member furthermore resolves that any one manager of the Company be and is hereby authorised to do all acts and things necessary in connection with the allotment of the 10,000 (ten thousand) new fully paid-up shares to LU PC VIII S.à r.l., including but not limited to the amendment of the shares register of the Company.

Third resolution

The sole member resolves to amend Article 6, paragraph 1, of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The subscribed share capital of the Corporation is set at one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-), represented by eleven thousand two hundred fifty (11,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each."

Fourth resolution

The sole member resolves to amend Article 2 of the Articles of Association of the Company so as to give it the following content:

" **Art. 2.** The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may secure the payment of any money, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures."

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LU PC VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156751, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, dûment représentée par Madame Catherine DELSEMME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La pré-nommée LU PC VIII S.à r.l. est l'associée unique de la société LU GE III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162000, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2183 du 16 septembre 2011 (ci-après définie comme la "Société").

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, au montant de EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros) représenté par 11.250 (onze mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Souscription et Libération

Alors Madame Catherine DELSEMME, pré-nommée, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de LU PC VIII S.à r.l., pré-nommée, en vertu de la prédite procuration sous seing privé, déclare souscrire au nom et pour compte de LU PC VIII S.à r.l., pré-nommée, les 10.000 (dix mille) parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale

de EUR 10.- (dix euros) chacune, et de réaliser la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros).

La preuve de cet apport en numéraire d'un montant et de sa libération a été donnée au notaire sous forme d'un certificat bancaire émis par Deutsche Bank de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Sur ce, l'associée unique décide d'accepter lesdites souscription et libération et décide d'émettre et d'allouer 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales intégralement souscrites à LU PC VIII S.à r.l., pré-nommée.

L'associée unique décide encore que tout gérant de la Société soit et est par la présente autorisé à réaliser tous les actes et actions nécessaires en relation avec l'allocation des 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales intégralement souscrites à LU PC VIII S.à r.l., y inclus mais non limité à la modification du registre des parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-), représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

De plus, la Société peut établir, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette."

Déclarations, Frais et Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette personne signât ensemble avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2011. Relation GRE/2011/4614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025481/159.

(120033375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.814.

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jorge VILLAR VARGAS, gestionnaire d'entreprises, né à Apurimac (Pérou) le 11 janvier 1964, demeurant à L-5366 Munsbach, 186, rue Principale, et.

2.- Monsieur Miguel MORENO LOPEZ, gestionnaire d'entreprises, né à Montillana Granada Espagne, le 1^{er} décembre 1956, demeurant à F-54400 Longwy, 13, rue Jean Paul Aubé (France),

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée " Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l.", avec siège social à L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 155.814, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2416 du 10 novembre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1. et sub 2. sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social et en conséquence de modifier l'article deux (2) des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet:

- la rénovation d'immeubles, les travaux de plafonnage, peintures, enduits et façades, ainsi que la pose de carrelage, de chapes flottantes et d'isolation.

- l'exploitation d'un commerce d'alimentation, l'achat et la vente d'articles comestibles et notamment de boissons et spiritueux, ainsi que du matériel HORESCA, l'achat et la vente de matériel sanitaire et électrique, de cuisines ménagères (secteur B à C), de matériaux de construction, d'objets décoratifs et d'ameublement, l'importation et l'exportation de ces mêmes produits, entretien et service après-vente de ces produits, ainsi que la participation dans des affaires similaires déjà existantes ou à créer et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jorge VILLAR VARGAS, Miguel MORENO LOPEZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2011. Relation GRE/2011/4736. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026347/53.

(120034525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

UNION LUXEMBOURGEOISE DE CURLING Association sans but lucratif, en abrégé U.L.C. asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 42, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.021.

—
STATUTS

Entre les soussignés

- 1) BENOY Alex, conseiller économique, résidant à Luxembourg,
- 2) ETIENNE Marco, fonctionnaire, résidant à Strassen,
- 3) MOESER Jörg, indépendant, résidant à Luxembourg,
- 4) RUEDA Isabelle, institutrice, résidante à Dudelange,
- 5) SCHWEICH Nico, commerçant, résidant à Strassen,

il a été convenu de constituer une Association sans but lucratif, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Chapitre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet social

Art. 1^{er} . L'Association est dénommée «UNION LUXEMBOURGEOISE DE CURLING Association sans but lucratif, en abrégé U.L.C. asbl».

Art. 2. Le siège social est établi à Kockelscheuer.

Art. 3. L'Association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique et à la promotion du curling au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle peut s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien, ou, plus généralement, ayant comme but la pratique ou la promotion du sport. Elle est en particulier affiliée à la Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace asbl «FLSG» et s'oblige par conséquent à se conformer à ses statuts et règlements fédéraux.

L'Association s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

L'Association peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Chapitre II. Des Membres

Art. 4. Le nombre minimum de membres est fixé à trois. Ce nombre ne comprend pas les membres d'honneur.

Art. 5. Sont admissibles comme membres, toutes les personnes physiques et tous les clubs qui en manifestent la volonté par écrit, qui sont déterminés à respecter les présents statuts et qui sont agréés par le Conseil d'Administration. Les clubs doivent avec leur demande écrite remettre leurs statuts et une liste de tous leurs membres de toutes les catégories (A: actif/B: juge et/ou entraîneur/C: social/D: actif non résident)

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle décide de l'admission de nouveaux membres.

Art. 6. La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de 50 eur par personne physique et de 1000 euros par club. Elle est fixée par l'Assemblée Générale.

Art. 7. Les membres de l'Association peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire le membre ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de payer trois mois après qu'elle lui fut réclamée.

La qualité de membre de l'Association se perd encore par l'exclusion. Celle-ci est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave, contraire aux statuts et règlements de l'Association.
- lorsqu'un membre s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnels, soit à la considération ou à l'honneur d'un membre, soit à la considération de l'Association.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, pour l'une de ces raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la plus prochaine Assemblée Générale, qui sera appelée à statuer sur l'exclusion (définitive ou temporaire) de ce membre.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre III. De l'Assemblée Générale

Art. 8. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale

- 1) la modification des statuts,
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs,
- 3) la nomination et la révocation d'un commissaire aux comptes
- 4) l'approbation annuelle des budgets et des comptes,
- 5) la dissolution de l'Association,
- 6) l'exclusion d'un membre de l'Association.

Art. 9. L'Assemblée Générale se réunit annuellement au courant du 2^e trimestre.

Art. 10. En cas de besoin le Conseil d'Administration peut convoquer à chaque moment une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée par le Conseil d'Administration, et ce endéans le mois, lorsque plus de 2/5 des membres en font la demande.

Art. 11. Toute proposition signée d'un nombre de membres supérieur à deux-cinquièmes (2/5) de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. Les membres qui, en application des articles 10 et 11, veulent faire convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du Conseil d'Administration une note écrite, précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du Conseil d'Administration quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Art. 13. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord.

Art. 14. Tous les membres doivent être convoqués par écrit huit jours avant la date de l'Assemblée Générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 15. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut cependant représenter plus de deux membres.

Art. 16. Le nombre de voix attribué aux clubs respectifs est proportionnel au nombre total des licences A et D de chaque club (selon le règlement fédéral de la FLSG).

Art. 17. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Chapitre IV. Du Conseil d'Administration

Art. 18. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 4 membres (président, vice-président, secrétaire, trésorier) au moins. Ceux-ci sont nommés par l'Assemblée Générale pour le terme de 2 ans jusqu'à la prochaine assemblée générale. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants peuvent coopter un ou plusieurs nouveaux membres qui seront définitivement admis à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 19. Les membres élus à l'Assemblée Générale désignent entre eux les fonctions exercées au Conseil d'Administration..

En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont administrés par le vice-président, sinon par le plus âgé des membres du Conseil d'Administration.

Art. 20. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents. Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu, par les soins du secrétaire, un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises.

Art. 21. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, membres ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements, transiger, compromettre.

Chapitre V. Divers

Art. 22. L'Assemblée Générale élit un Commissaire aux Comptes, dont le mandat a une durée de 2 ans. Il est rééligible, la fonction étant incompatible avec toute autre fonction au sein de l'Association.

Art. 23. Dans le cas de dissolution volontaire, l'actif net sera transmis à la FLSG.

Art. 24. ALAD (Association Luxembourgeoise Anti-Doping)

L'ULC et ses membres s'engagent à proscrire l'utilisation et l'administration de substances dopantes et oblige les licenciés actifs des clubs à se soumettre aux contrôles de dopage.

Les règlements sportifs Grand-Ducaux arrêtent les détails des interdictions découlant du présent article et les sanctions qu'encourent les contrevenants. Ces sanctions sont prononcées par le Conseil d'Administration.

L'ULC applique dans son domaine de compétence les sanctions portant interdiction de participation à des manifestations sportives, prononcées pour fait de dopage par un quelconque autre organisme national ou international officiel régissant un sport pratiqué au sein d'une fédération membre du COSL (Comité olympique et sportif luxembourgeois).

Art. 25. CLAS (Commission Luxembourgeoise d'Arbitrage pour le Sport)

L'ULC se soumet avec l'ensemble de ses clubs, licenciés et membres au CLAS, créé par le COSL. Elle reconnaît à cet organisme le droit de statuer dans le cadre de ses attributions, conformément à son règlement.

Art. 26. Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif, modifiées en dernier lieu par la loi du 19 décembre 2008.

Kockelscheuer, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2012025169/128.

(120032450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

**Teal Hams Hall S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis UK XI S.à r.l.).**

Capital social: GBP 800.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.890.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Teal Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 166279,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 February 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ProLogis UK XI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 800,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 70890, incorporated pursuant to a deed of Me Franck Baden, notary in Luxembourg dated 6 July 1999, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* under number 759 on 13 October 1999 and amended for the last time pursuant to a deed of Me Franck Baden, then notary in Luxembourg dated 19 December 2000, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* under number 636 on 14 August 2001 (the "Company").

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Teal Hams Hall S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 2.** The Company will assume the name of “Teal Hams Hall S.à r.l.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress article 11 of the articles of association of the Company.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress article 13 of the articles of association of the Company.

As a consequence of the above resolutions, the subsequent articles of the Company's articles of incorporation shall be renumbered accordingly.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Teal Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant pour capital social GBP 15.000, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166279,

Ici représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 février 2012.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de ProLogis UK XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour capital social GBP 800,000, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 70890, constituée en vertu d'un acte dressé par Me Franck Baden, alors notaire à Luxembourg, le 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 759 le 13 octobre 1999 et modifiée pour la dernière fois par Me Franck Baden, prénommé, le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 636 le 14 août 2001 (la «Société»).

L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Teal Hams Hall S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 2 des statuts de la Société, qui doit désormais avoir la teneur suivante:

Art. 2. La Société prend la dénomination de «Teal Hams Hall S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 11 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 13 des statuts de la Société. Par conséquent, les articles subséquents des statuts de la Société doivent être renumérotés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2012. Relation: LAC/2012/7810. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026531/88.

(120034634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Venus Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.695.691,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.605.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of February.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

RB Investments 1 Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 135, Bishopsgate, EC2M 3UR London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number 6386390 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Katia Volodine, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 8th February 2012.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Venus Acquisitions S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 159605, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 21st January 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1171, on 1st June 2011 and as amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler on 2nd August 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2657, on 2nd November 2011 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred eighty-four thousand three hundred twenty-five United States dollars (USD 1,384,325) from its current amount of one million three hundred eleven thousand three hundred twenty-six United States dollars (USD 1,311,326) up to an amount of two million six hundred ninety five thousand six hundred fifty one United States dollars (USD 2,695,651) through the issuance of one hundred thirty-eight million four hundred thirty-two thousand five hundred (138,432,500) shares, with a par value of one cent (USD 0.01) each, as follows:

- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class A ordinary shares;
- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class B ordinary shares;
- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class C ordinary shares;
- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class D ordinary shares,
- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class E ordinary shares;
- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class F ordinary shares;
- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class G ordinary shares;
- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class H ordinary shares;
- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class I ordinary shares; and
- thirteen million eight hundred forty-three thousand two hundred fifty (13,843,250) class J ordinary shares.

Subscription and Payment

The new shares having a par value of one cent (USD 0.01) each have been subscribed by RB Investments 1 Limited prenamed and have been fully paid up by a contribution in cash.

The total subscription price of one million three hundred eighty-four thousand three hundred twenty-five United States dollars (USD 1,384,325) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Further to the above resolution, the sole shareholder subsequently resolves that article 5 of the Company's articles of association shall be amended as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's issued share capital is set at two million six hundred ninety five thousand six hundred fifty one United States dollars (USD 2,695,651) represented by the following shares:

(1) twenty eight million four hundred eighty six thousand five hundred ten (28,486,510) Class A ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;

(2) twenty six million seven hundred eighty six thousand five hundred ten (26,786,510) Class B ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;

(3) twenty six million seven hundred eighty six thousand five hundred ten (26,786,510) Class C ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;

(4) twenty six million seven hundred eighty six thousand five hundred ten (26,786,510) Class D ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;

(5) twenty six million seven hundred eighty six thousand five hundred ten (26,786,510) Class E ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;

(6) twenty six million seven hundred eighty six thousand five hundred ten (26,786,510) Class F ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;

(7) twenty six million seven hundred eighty six thousand five hundred ten (26,786,510) Class G ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;

(8) twenty six million seven hundred eighty six thousand five hundred ten (26,786,510) Class H ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;

(9) twenty six million seven hundred eighty six thousand five hundred ten (26,786,510) Class I ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each;

(10) twenty six million seven hundred eighty six thousand five hundred ten (26,786,510) Class J ordinary shares with a par value of one cent (USD 0.01.-) each.”

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand five hundred euro (€ 2,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huitième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

RB Investments 1 Limited, une private limited company constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 135, Bishopsgate, EC2M 3UR Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 6386390 (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Katia Volodine, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, Royaume-Uni, le 8 février 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant représente l'associé unique de Venus Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159605 constituée par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 21 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1171 du 1 juin 2011 tel que modifié pour la dernière fois par acte reçu par acte de Maître Francis Kessler le 2 août 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2657 du 2 novembre 2011 (la «Société»).

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt-cinq dollars américains (USD 1.384.325) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent onze mille trois cent vingt-six dollars américains (USD 1.311.326) à un montant de deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille six cent cinquante-et-un dollars américains (USD 2.695.651) par l'émission de cent trente-huit millions quatre cent trente-deux mille cinq cents (138.432.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune, telle que:

- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe A;
- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe B;
- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe C;
- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe D;
- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe E;
- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe F;
- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe G;
- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe H;
- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe I; et
- treize millions huit cent quarante-trois mille deux cent cinquante (13.843.250) parts sociales de classe J.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur d'un cent (USD 0,01) chacune ont été souscrites par RB Investments 1 Limited précitée, et sont entièrement payées par un apport en numéraire.

L'apport total d'un million trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt-cinq dollars américains (USD 1.384.325) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur d'apport a été fournie au notaire soussigné.

Suite à la résolution ci-dessus, l'associé unique décide en conséquence que l'article 5 des statuts de la société sera modifié comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent quatrevingt-quinze mille six cent cinquante-et-un dollars américains (USD 2.695.651) représenté par les actions suivantes:

- (1) vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (28.486.510) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0,01.-) chacune;
- (2) vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (26,786,510) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01.-) chacune;
- (3) vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (26,786,510) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01.-) chacune;
- (4) vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (26,786,510) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01.-) chacune;
- (5) vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (26,786,510) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01.-) chacune;
- (6) vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (26,786,510) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01.-) chacune;
- (7) vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (26,786,510) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01.-) chacune;
- (8) vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (26,786,510) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01.-) chacune;
- (9) vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (26,786,510) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01.-) chacune;
- (10) vingt-six millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent dix (26,786,510) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un cent (USD 0.01.-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: Volodine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: EAC/2012/1948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012025173/164.

(120032242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Plethore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 117.691.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028264/9.

(120036392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

PPDV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 146.090.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2012

1. L'Assemblée accepte la démission des Administrateurs René FALTZ et Tom FELGEN, ainsi que de LOMAC, Commissaire aux Comptes de la Société. Elle prend note du décès de M. Nico KRUCHTEN, également Administrateur de la Société.

2. L'Assemblée nomme en leur remplacement:

a. en tant qu'Administrateur:

i. M. Joe THIELEN, né le 20.11.1958 à Luxembourg, demeurant au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg,

ii. Mme Magalie HILCHER, née le 05.01.1978 à Algrange, demeurant au 21, Voie Romaine, F-57280 Maizières-lès-Metz,

iii. Me Lex THIELEN, né le 21.07.1962 à Luxembourg, demeurant au 15, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

b. en tant que Commissaire aux Comptes la société SAINT GERANT INVESTISSEMENT SARL, ayant son siège au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87 458.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée confie à la société SAINT GERANT INVESTISSEMENT SARL la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2011.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège de la Société au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg,

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012028265/25.

(120036663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

RDL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.306.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} décembre 2011

L'associé unique décide de nommer avec effet au 25 novembre 2011, Monsieur Marc-Antoine Bosquillon de Frescheville gérant, né le 20 janvier 1985 à Roubaix, France, demeurant 48, rue de la Toison d'Or à L-2265 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme
 Référence de publication: 2012028273/12.
 (120036359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ANTHEA - Contemporary Art Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
 R.C.S. Luxembourg B 165.859.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of February.
 Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anthea Art Investments AG, a company incorporated under the laws of Switzerland and having its registered office at 16, Bundesplatz, CH-6304 Zug, Switzerland, (the "Sole Shareholder")

here represented by one director Mr Massimiliano Subba, Company's Director, with professional address at 16, Bundesplatz, CH-6304 Zug, Switzerland, having the power to bind the company by his single signature.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, Anthea Art Investments AG, prenamed, is the sole actual shareholder of "ANTHEA- Contemporary Art Investment S.à r.l." a société à responsabilité limitée, constituted by a deed of the undersigned notary on 21 December 2011, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles");
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company to L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the first and second paragraph of article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4. (First and Second paragraph).** The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be)."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EIGHT HUNDRED EURO (800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le quatorze février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Anthea Art Investments AG, une société constituée selon les lois de la Confédération suisse, ayant son siège social au 16, Bundesplatz, CH-6304 Zug, Suisse, (L'Associée Unique"),

ici représentée par un administrateur Monsieur Massimiliano SUBBA, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 16 Bundesplatz, CH-6304 Zug, Suisse, ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Anthea Art Investments AG, précitée, est la seule et unique associée de la société ANTHEA-Contemporary Art Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2011, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts");

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la société à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier le premier et le deuxième paragraphe de l'article 4 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (Premier et Deuxième paragraphe). La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la municipalité de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Subba, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7413. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026312/73.

(120034564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mille douze, le onze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 10 janvier 2012.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille deux cent soixante-douze euros et soixante-trois cents (EUR 125.272,63) composé de un million cent vingt-trois mille cinq cent soixante-seize (1.123.576) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), trois millions quatre-vingt-douze mille sept cent une (3.092.701) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01)

chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'») quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité»).

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 10 janvier 2012 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de VINGT-CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT EUROS ET CINQUANTE ET UN CENTS (EUR 25.380,51) en vue de le porter de son montant actuel de CENT VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (EUR 125.272,63) à CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET QUATORZE CENTS (EUR 150.653,14) par la création de DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE ET UNE (2.449.731) actions d'investisseurs de classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 6.269.954,69), de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX (84.662) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS (EUR 216.687,38) et de TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT (3.658) actions d'investisseurs de classe E' ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS EUROS ET QUARANTE-DEUX CENTS (EUR 9.363,42) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141, de

* neuf cent quatre-vingt-quinze mille huit cent vingt-six (995.826) nouvelles actions d'investisseurs de Classe E avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent quarante-huit mille sept cent soixante-deux euros et soixante-quatorze cents (EUR 2.548.762,74);

et de trente-quatre mille quatre cent seize (34.416) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 88.084,84);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076,

* de six cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-quatre (663.884) actions nouvelles d'investisseur de Classe E avec une prime d'émission d'un montant total de un million six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-quinze euros seize cents (EUR 1.699.175,16);

et de vingt-deux mille neuf cent quarante-quatre (22.944) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit mille sept cent vingt-trois euros et cinquante-six cents (EUR 58.723,56);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556,

de soixante-six mille trois cent quatre-vingt-huit (66.388) actions nouvelles d'investisseur de Classe E avec une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-neuf mille neuf cent dix-sept euros et douze cents (EUR 169.917,12);

et de deux mille deux cent quatre-vingt-treize (2.293) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et sept cents (EUR 5.872,07);

- HOLTHI, une société de droit français ayant son siège social à F92600 Asnieres-sur-Seine, 119B, avenue des Colombes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 489 605 410,

* de soixante-six mille trois cent quatre-vingt-huit (66.388) actions nouvelles d'investisseur de Classe E avec une prime d'émission d'un montant total de cent soixante-neuf mille neuf cent dix-sept euros et douze cents (EUR 169.917,12);

* et de deux mille deux cent quatre-vingt-treize (2.293) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et sept cents (EUR 5.872,07);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967,

de seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (16.597) actions nouvelles d'investisseur de classe E avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et trois cents (EUR 42.479,03);

et de cinq cent soixante-quatorze (574) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964,

* de seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (16.597) actions nouvelles d'investisseur de classe E avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et trois cents (EUR 42.479,03);

* et de cinq cent soixante-quatorze (574) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560,

* de vingt-six mille cinq cent cinquante-cinq (26.555) actions nouvelles d'investisseur de classe E avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-sept mille neuf cent soixante-sept euros et quarante-cinq cents (EUR 67.967,45);

* de neuf cent dix-huit (918) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.348,82);

* et de mille huit cent vingt-neuf (1.829) nouvelles actions d'investisseurs de Classe E' avec une prime d'émission d'un montant total de quatre mille six cent quatre-vingt-un euros et soixante et onze cents (EUR 4.681,71)

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860,

* de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent treize (497.913) actions nouvelles d'investisseur de classe E avec une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 1.274.380,87);

* de dix-sept mille deux cent huit (17.208) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille quarante euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 44.040,92);

* et de mille huit cent vingt-neuf (1.829) nouvelles actions d'investisseurs de Classe E' avec une prime d'émission d'un montant total de quatre mille six cent quatre-vingt-un euros et soixante et onze cents (EUR 4.681,71)

- GROUPE DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 3 à 21 rue de Macau, F-33082 Bordeaux Cedex, de

* de quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois (99.583) actions nouvelles d'investisseur de classe E avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-seize euros et dix-sept cents (EUR 254.876,17);

* et de trois mille quatre cent quarante-deux (3.442) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille huit cent huit euros et cinquante-huit cents (EUR 8.808,58);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, HOLTI, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et GROUPE DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE ET UNE (2.449.731) actions d'investisseurs de classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 6.269.954,69), de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTEDEUX (84.662) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS (EUR 216.687,38) et de TROIS MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT (3.658) actions d'investisseurs de classe E' ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS EUROS ET QUARANTE-DEUX CENT (EUR 9.363,42) résultant de l'augmentation de capital du 10 janvier 2012 ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS (EUR 6.521.386) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version Française

« Art. 3. Capital social - Actions.

3.1 Capital social [...]

Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille six cent cinquante-trois euros et quatorze cents (EUR 150.653,14) composé de un million deux cent huit mille deux cent trente-huit (1.208.238) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), trois millions quatre-vingt-douze mille sept cent une (3.092.701) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'), deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseurs de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'), quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité»).

Version Anglaise

3.1. Share Capital. [...]

The subscribed capital is set at one hundred and fifty thousand six hundred and fifty-three euros and fourteen cents (EUR 150.653,14) consisting of one million two hundred and eight thousand two hundred thirty-eight (1,208,238) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Investors Shares"), two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Investor Shares"), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Investors Shares"), three million ninety-two thousand seven hundred and one (3,092,701) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D Investor Shares"), seven thousand three hundred and ninety-two (7,392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C' Investors Shares"), five thousand fifty-eight (5,058) Class D' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D' Investor Shares"), two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2,449,731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class E Investor Shares"), three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class E' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class E' Investors Shares"), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class B' Shares") and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares").

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 4.600,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2893. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012025176/197.

(120032574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

TPG Sol II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.919.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TPG Sol S.à.r.l., a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered at the Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg under number B 163.110 represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 10 January 2012 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole member of "TPG Sol II S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg registered at the Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg under number B 165.919, incorporated on 21th December 2011 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of the Company have not been amended since the incorporation.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all two million (2,000,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to seventy thousand US Dollars (USD 70,000) by the issue of five million (5,000,000) new shares of a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each and a total subscription price of fifty thousand US Dollars (USD 50,000); subscription to the new shares by the sole member of the Company, payment of the total subscription price by the sole member by way of a contribution in cash; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to seventy thousand US Dollars (USD 70,000) by the issue of five million (5,000,000) new shares of a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each and a total subscription price of fifty thousand US Dollars (USD 50,000). The sole shareholder of the Company, here represented as aforementioned, then subscribed to the new shares and paid the total subscription price by way of a contribution in cash of a total amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000). Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

It is resolved to consequently amend the first sentence of article 5 of the articles of association so as to reflect the above resolution to be read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at seventy thousand US Dollars (USD 70,000) divided into seven million (7,000,000) shares with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each”.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TPG Sol S.à.r.l., une société à responsabilité limitée sous le droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 163.110 représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en date du 10 janvier 2011 (laquelle procuration restera annexée avec le présent acte pour les formalités de l'enregistrement),

étant l'associé unique de "TPG Sol II S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 165.919, constituée le 21 décembre 2011 par acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les deux millions (2.000.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société de vingt mille dollars des Etats-unis d'Amérique (USD 20.000) à soixante-dix mille dollars des Etats-unis d'Amérique (USD 70.000) par l'émission de cinq millions (5.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-unis d'Amérique (USD 0,01) chacune et un prix total de souscription de cinquante mille dollars des Etats-unis d'Amérique (USD 50.000); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, libération du prix total de souscription par l'associé unique par un apport en numéraire; modification conséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts.

A la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) à soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 70.000) par l'émission de cinq millions (5.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune et un prix total de souscription de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000). L'associé unique de la Société, ici représenté comme il est dit, a ensuite souscrit aux nouvelles parts sociales et libéré le prix total de souscription par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000). Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts en conséquence de sorte à refléter la résolution prise ci-dessus de la manière suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 70.000) divisé en sept millions (7.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à EUR 1.300,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4576. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012025630/98.

(120032988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Real Estate Commercial Europe 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012028276/10.

(120036640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.407.554,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of February, before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of LANTIQ HOLDCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.045 (the Company).

The Company is incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 1466 of July 29, 2009. The articles of association of the Company have been amended several times, most recently pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 6, 2012, not yet published in the Mémorial C.

THERE APPEARED:

Lantiq Topco L.P., a Limited Partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309, Grand Cayman KY1-104, Cayman Islands (the Sole Shareholder), duly represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with business address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,652,954 (one million six hundred fifty-two thousand nine hundred fifty-four United States Dollars) to USD 2,407,554 (two million four hundred seven thousand five hundred fifty-four United States Dollars) by way of the issuance of 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and/or any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 1,652,954 (one million six hundred fifty-two thousand nine hundred fifty-four United States Dollars) to USD 2,407,554 (two million four hundred seven thousand five hundred fifty-four United States Dollars)) by way of the issuance of 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred) new shares of USD 1 (one United States Dollar) each and fully pay them up by way of a contribution in cash.

The amount of USD 754,600 (seven hundred fifty-four thousand six hundred United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 2,407,554 (two million four hundred seven thousand five hundred fifty-four United States Dollars) represented by 2,407,554 (two million four hundred seven thousand five hundred fifty-

four) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means holders at the relevant times of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to two thousand four hundred Euro (EUR 2,400.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huit février,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de LANTIQ HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.045 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 3 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) numéro 1466 le 29 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 février 2012, non encore publié au Mémorial C.

A COMPARU:

Lantiq Topco L.P., un Limited Partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglan House, P.O. Box 309, Grand Cayman KY1-104, Iles Cayman (l'Associé Unique), dûment représenté par Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.652.954 (un million six cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante-quatre dollars américains) à USD 2.407.554 (deux millions quatre cent sept mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains) par l'émission de 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

- III. L' Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 1.652.954 (un million six cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante-quatre dollars américains) à USD 2.407.554 (deux millions quatre

cent sept mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains) par l'émission de 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription -Libération

L' Associé Unique déclare souscrire aux 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents) nouvelles parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de USD 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents dollars américains).

Le montant de USD 754.600 (sept cent cinquante-quatre mille six cents dollars américains) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 2.407.554 (deux millions quatre cent sept mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains) représenté par 2.407.554 (deux millions quatre cent sept mille cinq cent cinquante-quatre) parts sociales sous forme nominative d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obligations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, il à signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: LAC/2012/6653. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012026040/146.

(120033902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Vimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.180.

L'an deux mille douze, le quinze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VIMO S.A.», ayant son siège social à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.180, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 3 juin 1995,

et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1894 du 14 septembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sergio VINCIOTTI, demeurant à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Giuseppina DI MILLO, employée privée, demeurant à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adriano VINCIOTTI, administrateur, demeurant professionnellement à L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Schouweiler vers L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Nominations statutaires.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Schouweiler vers L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence la 1^{ère} phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (2^{ème} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Dippach (Grand-Duché de Luxembourg).»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Giulio ZANASI, et lui confère pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur de la société Monsieur Adriano VINCIOTTI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 28 octobre 1972, demeurant à L-4974 Dippach, 48, rue Belle-Vue.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2017.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme aux fonctions d'administrateurs de la société:

Monsieur Sergio dit Serge VINCIOTTI, administrateur de sociétés, né à Gualdo Tadino, (Italie), le 18 février 1950, demeurant à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée, et

Madame Giuseppina DI MILLO, employée privée, née à Roccamorice, (Italie), le 24 mai 1953, demeurant à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2017.

Réunion du Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le Conseil d'administration confirme à la fonction d'administrateur délégué Monsieur Sergio dit Serge VINCIOTTI, administrateur de sociétés, né à Gualdo Tadino, (Italie), le 18 février 1950, demeurant à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée, avec faculté d'engager la société par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sergio VINCIOTTI, Giuseppina DI MILLO, Adriano VINCIOTTI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2012. Relation GRE/2012/667. Reçu soixante-quinze euros (75.00 €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012025648/76.

(120033159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Read S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.083.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028274/9.

(120036888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Alese, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Junglinster, 16, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.094.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Sergio Aires, restaurateur, né à La Ferté Bernard (France), le 21 octobre 1971, demeurant à L-5761 Hassel, 13A, rue de Dalheim.

2. Monsieur Alessandro De Marco, restaurateur, né à Como (Italie), le 28 mai 1970, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 4, rue Emile Marx.

3. Madame Agnese Casafina, cuisinière, née à Andria (Italie), le 13 octobre 1975, demeurant à L-5761 Hassel, 13A, rue de Dalheim.

4. Madame Maria Fasano, cuisinière, née à Luxembourg, le 5 mars 1968, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 4, rue Emile Marx.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, pizzeria avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter son extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Alese, S.à r.l.".

Art. 5. Le siège de la société est établi à Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,EURO) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,-EURO) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'un des associés, ne mettent pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé, ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par les associés ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par

Sergio Aires, prénommé	25 parts sociales
Alessandro De Marco, prénommé	25 parts sociales
Agnese Casafina, prénommée	25 parts sociales
Maria Fasano, prénommée	25 parts sociales
Total	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Sergio Aires, gérant de société, né à La Ferté Bernard (France), le 21 octobre 1971, demeurant à L-5761 Hassel, 13A, rue de Dalheim.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alessandro De Marco, gérant de société, né à Como (Italie), le 28 mai 1970, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 4, rue Emile Marx.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-6130 Junglinster, 16 route de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. AIRES, A. DE MARCO, A. CASAFINA, M. FASANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7394. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012025813/91.

(120033910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Knightrider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.155.

Extrait des résolutions prises par les associés

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire) avec effet au 14 février 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Michael Newton
- M. Karl Heinz Horrer
- M. Ganash Lokanathen
- M. Jens Höllermann
- M. Robin Jarratt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knightrider S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012028435/23.

(120036614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.272.871,94.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SOSTNT Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.732 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 769 of 3 May 2007. The articles of association of the Company have been amended several time and for the last by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 30 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 572 of 17 March 2010.

There appeared:

I. SOS Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007 Cayman Islands (SOS Holding),

hereby represented by Robert Steinmetzer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

II. Thursday Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007 Cayman Islands (Thursday Holding),

hereby represented by Robert Steinmetzer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on under private seal.

The appearing parties referred to under item I. and II. above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the 16,000,000 (sixteen million) shares of class A, 7,384,617 (seven million three hundred eighty-four thousand six hundred seventeen) shares of class H, 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1 (Class 1 Shares), and 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of shares of class 3 of the Company, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, and subsequent amendment to articles 5 and 18 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 576,619.32, by way of creation and issue of 57,661,932 shares of class 3, each share having a par value of EUR 0.01 (one Cent) each;
4. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by Thursday Holding, by way of a contribution in kind of receivables, each share having a subscription price of EUR 0.01;
5. Subsequent amendment to article 4 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under items 3. and 4 above
6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and
7. Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create shares of class 3 of the Company (Class3 Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent).

The Meeting acknowledges that, as a consequence, article 4 of the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the seventh resolution which is in connection with the share capital increase of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Profit sharing.

5.1 In respect of each class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate account of assets and liabilities (respectively the Class A Account in respect to holders of Class A Shares, the Class H Account in respect of holders of Class H Shares, the Class 1 Account in respect of the holders of Class 1 Shares, the Class 2 Account in respect of the holders of Class 2 Shares), the Class 3 Account in respect of the holders of Class 3 Shares and collectively, the Accounts).

5.2 Any capital contribution, either as nominal share capital, or as share premium (if any), made to the Company by or on behalf of the holders of the different classes of Shares or received from the issue of a certain class of Shares as well as the related assets and liabilities shall be allocated exclusively to the corresponding Accounts.

The related assets of any of the Accounts shall include, without limitation, the investments and other assets acquired using the proceeds credited to any such Accounts, and all assets deriving directly or indirectly from such acquisition, all dividends and other income received in respect of any such investment or other asset, and all proceeds of the sale or other disposal of any such investment or other asset.

The related liabilities of any of the Accounts shall include, without limitation, the liabilities, expenses or costs (including general expenses) which are caused by or relates to (a) any assets of a particular Account, including any investment or (b) any action taken in connection with an asset of a particular Account.

5.3 If any asset, liability, expense or cost of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Account, such asset or liability shall be allocated to all the Accounts pro rata to the aggregate Intrinsic Values (as defined

below) of the respective Accounts relative to each other or in such other manner as determined by the Board of Managers (as defined below) acting reasonably and in good faith.

5.4 For the purpose of determining the economic rights (including dividend distribution and liquidation rights) attaching to each class of Shares, the holders of each separate class of Shares shall be considered to be entitled exclusively to the counter-value of the investments allocated to the corresponding Account, including all changes in values to the investments made and all proceeds from those investments (including liquidity). The terms of these articles of association, including articles 7, 18 and 20, shall be construed in accordance with the provisions set out in this article 5.4.

Upon the liquidation of the Company, the holders of Class A Shares, the holders of Class H Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, and the holders of Class 3 Shares are entitled to the proceeds resulting from the liquidation of the assets held by the Company respectively in the Class A Account, the Class H Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, and the Class 3 Account as provided for in article 20 hereof."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 18 of the Articles which will henceforth read as follows:

" Art. 18. Appropriation of profits - Reserves.

18.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit.

18.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.3 Distributions of the balance of the net profit can only be made to the holders of Class A Shares, the holders of Class H Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, and the holders of Class 3 Shares, proportionally to the net profits shown respectively in the Class A Account, the Class H Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, or the Class 3 Account at the time of the distribution.

18.4 Distributions of share premium shall be made by general meeting of the shareholder(s). The holders of the Class A Shares, the holders of the Class H Shares, the holders of the Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, and the holders of Class 3 Shares shall be entitled to receive distributions of share premium only up to the amount of share premium allocated to the Class A Account, the Class H Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, the Class 3 Account as applicable.

18.5 The general meeting of the shareholder(s) may distribute one or more interim dividends. Interim dividend distributions can only be made to the holders of Class A Shares, the holders of Class H Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, and the holders of Class 3 Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A Account, the Class H Account; the Class 1 Account, the Class 2 Account, or the Class 3 Account at the time of the distribution."

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 576,619.32 (five hundred seventy-six thousand six hundred nineteen Euro thirty-two Cent)

in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 696,252.62 (six hundred ninety-six thousand two hundred fifty-two Euro sixty-two Cent) to EUR 1,272,871.94 (one million two hundred seventy-two thousand eight hundred seventy-one Euro and ninety-four Cent)

by way of creation and issue of 57,661,932 (fifty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-two) Class 3 Shares, each share having a par value of EUR 0.01 (one Cent) each.

Sixth resolution

The Meeting approves and accepts the following subscription and payment of the 57,661,932 (fifty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-two) newly issued class shares 3 of the Company as follows:

Subscription - Payment

Thursday Holding, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to 57,661,932 (fifty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-two) Class 3 Shares of the Company having a par value of EUR 0.01 each (one Cent); and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of EUR 576,619.32 (five hundred seventy-six thousand six hundred nineteen Euro thirty-two Cent) (the Receivable) which Thursday Holding has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of EUR 576,619.32 (five hundred seventy-six thousand six hundred nineteen Euro thirty-two Cent) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on December 2011 on behalf of the board of managers of the Company (the Certificate 1) as well as (ii) a certificate issued on December 2011 by an authorized signatory of Thursday Holding (the Certificate 2, and together with the Certificate 1, the Certifi-

cates) stating that, inter alia, (a) the Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) that the Receivable is worth at least EUR 576,619.32 (five hundred seventy-six thousand six hundred nineteen Euro thirty-two Cent) and (c) that the entire value of the Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the shares of the Company.

The said Certificates, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 1,272,871.94 (one million two hundred seventy-two thousand eight hundred seventy-one Euro and ninety-four Cent) represented by 16,000,000 (sixteen million) shares of class A (the Class A Shares), with such Class A Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 5,440,000 (five million four hundred forty thousand) shares of sub-class 1 (Class A1 Shares) and 10,560,000 (ten million five hundred sixty thousand) shares of sub-class 2 (Class A2 Shares), 7,384,617 (seven million three hundred eighty-four thousand six hundred seventeen) shares of class H (the Class H Shares,) with such Class H Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 2,510,768 (two million five hundred ten thousand seven hundred sixty-eight) shares of sub-class 1 (Class H1 Shares) and 4,873,849 (four million eight hundred seventy-three thousand eight hundred forty-nine) shares of sub-class 2 (Class H2 Shares), 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1 (Class 1 Shares), 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2 (the Class 2 Shares), and 57,661,932 (fifty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-two) shares of class 3 (the Class 3 Shares, and together with the Class A Shares, the Class H Shares, the Class 1 Shares, and the Class 2 Shares, the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent).”

Eighth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the newly issued shares of the Company as per the seventh resolution above, and (ii) the creation of new classes of shares of the Company as per the second resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le trente décembre, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.732 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d’un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 769 du 3 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, passé le 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°572 du 17 mars 2010.

Ont comparu:

I. SOS Holding, une société en commandite de droit des Iles Caymans, avec siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Grand Cayman, Iles Caymans, (SOS Holding), ,

ci-après représentée par Maître Robert Steinmetzer, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration accordée sous seing privé.

II. Thursday Holding, une société en commandite de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caymans, (Thursday Holding), ,

ci-après représentée par Maître Robert Steinmetzer, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points I. et II. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désormais désignés comme les Associés.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent l'intégralité des 16.000.000 (seize millions) de parts sociales de Classe A, 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de Classe H, 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1) et 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six mille) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2), ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Création de parts sociales de classe 3 de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), et modification subséquente des articles 5 et 18 des statuts coordonnés de la Société (les Statuts);
3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 576.619,32 EUR (cinq cent soixante-seize mille six cent dix-neuf Euros et trente-deux centimes) au moyen de la création et de l'émission de 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune;
4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par Thursday Holding, au moyen d'un apport en nature sous forme de créance, chaque part sociales ayant une valeur de souscription de 0,01 EUR;
5. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 3. et 4. ci-dessus;
6. Modification consécutive du registre des parts sociales de la Société avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société; et.
7. Divers.

III. Que l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer des parts sociales de classe 3 de la Société (Parts Sociales de Classe 3) ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro).

L'Assemblée prend note que l'article 4 des Statuts devra par conséquent être modifié, et qu'il le sera conformément à, et suite au vote de la septième résolution traitant de l'augmentation de capital de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Distribution des bénéfices.

5.1 Pour chaque classe de Parts Sociales, un compte distinct des actifs et passifs (respectivement le Compte de Classe A pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, le Compte de Classe H pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, le Compte de Classe 1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, le Compte de Classe 2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, et le Compte de Classe 3 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, collectivement, les Comptes) devra être établi dans les livres comptables de la Société.

5.2 Tout apport de capital, qu'il s'agisse de capital social nominal ou de prime d'émission (le cas échéant) apporté à la Société par ou au nom des détenteurs des différentes classes de Parts Sociales ou reçu consécutivement à l'émission d'une certaine classe de Parts Sociales ainsi que les actifs et passifs en découlant doivent être affectés exclusivement aux Comptes correspondants.

Les actifs liés à chacun des Comptes devront inclure, sans restriction, les investissements et autres actifs acquis via le produit crédité sur chacun de ces Comptes, et tous les actifs découlant directement ou indirectement de cette acquisition, tous les dividendes et tout autre revenu reçu en rapport avec cet investissement ou autre actif, et tous les produits de la vente ou autre aliénation de cet investissement ou autre actif.

Les passifs liés de chacun des Comptes devront inclure, sans restriction, les dettes, dépenses ou frais (y compris les frais généraux) résultant de ou liés à (a) tout actif d'un Compte particulier, y compris tout investissement ou (b) toute action prise en rapport avec un actif d'un Compte particulier.

5.3 Si tout actif, passif, dépense ou frais de la Société ne peut être considéré comme pouvant être imputé à un Compte particulier, ledit actif ou passif devra être affecté à tous les Comptes proportionnellement aux Valeurs Intrinsèques cumulées (telles que définies ci-dessous) des Comptes respectifs liés l'un à l'autre ou d'une autre manière déterminée par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) agissant raisonnablement et en toute bonne foi.

5.4 Dans l'optique de déterminer les droits économiques (y compris les droits attachés à la distribution des dividendes et à la liquidation) liés à chaque classe de Parts Sociales, les détenteurs de chaque classe distincte de Parts Sociales doivent être considérés comme ayant droit exclusivement à la contre-valeur des investissements affectés au Compte correspondant, y compris tous les changements apportés aux valeurs des investissements effectués et tous les produits résultant de ces investissements (y compris les liquidités). Les termes des présents statuts, y compris les articles 7, 18 et 20 doivent être interprétés en accord avec les dispositions du présent article 5.4.

Lors de la liquidation de la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 et les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 ont droit aux produits résultant de la liquidation des actifs détenus par la Société respectivement au niveau du Compte de Classe A, du Compte de Classe H, du Compte de Classe 1, du Compte de Classe 2 et du Compte de Classe 3, conformément à l'article 20 des Statuts."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 18. Distribution des bénéfiques - Réserves.

18.1 Le solde créditeur sur le compte de pertes et profits, après déduction des dépenses d'ordre général, charges sociales, défalcatons et provisions pour éventualités passées et futures telles que déterminées par le Conseil de Gérance, représente le bénéfice net.

18.2 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

18.3 Les distributions du solde des bénéfiques nets peuvent être faites au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A, de Parts Sociales de Classe H, de Parts Sociales de Classe 1, de Parts Sociales de Classe 2 et de Parts Sociales de Classe 3, proportionnellement aux bénéfiques nets indiqués respectivement sur le Compte de Classe A, le Compte de Classe H, le Compte de Classe 1, le Compte de Classe 2 ou le Compte de Classe 3 lors de la distribution.

18.4 Les distributions de la prime d'émission seront effectuées par les assemblées générales des associés. Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 et les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 auront droit à des distributions de primes d'émission uniquement pour un montant s'élevant au maximum à la prime d'émission attribuée au Compte de Classe A, au Compte de Classe H, le Compte de Classe 1, le Compte de Classe 2 ou le Compte de Classe 3 le cas échéant.

18.5 L'Assemblée générale de(s) (l') associé(s) peut distribuer un ou plusieurs dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires peuvent uniquement être effectuées au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, aux détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, proportionnellement aux bénéfiques nets figurant respectivement sur le Compte de Classe A, sur le Compte de Classe H, le Compte de Classe 1, le Compte de Classe 2 ou le Compte de Classe 3 au moment de la distribution."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 576.619,32 EUR (cinq cent soixante-seize mille six cent dix-neuf Euros et trente-deux centimes)

afin de le porter de son montant actuel de 696.252,62 EUR (six cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante-deux mille Euros et soixante-deux centimes) à un montant de 1.272.871,94 (un million deux cent soixante-douze mille huit cent soixante-et-onze Euros et quatre-vingt-quatorze centimes)

au moyen de la création et de l'émission de 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) Parts Sociales de Classe 3, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et la libération des 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3 nouvellement émises de la Société selon les modalités suivantes:

Souscription - Paiement

Thursday Holding, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) Parts Sociales de Classe 3 ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'Euro); et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 576.619,32 EUR (cinq cent soixante-seize mille six cent dix-neuf Euros et trente-deux centimes) (la Créance) dont dispose Thursday Holding envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de 576.619,32 EUR (cinq cent soixante-seize mille six cent dix-neuf Euros et trente-deux centimes) est à attribuer au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation de la Créance apportée à la Société est attestée par (i) un certificat émis le décembre 2011 au nom du conseil de gérance de la Société (le Certificat 1) ainsi que par (ii) un certificat émis le décembre 2011 par un signataire autorisé de Thursday Holding (le Certificat 2 ensemble avec le Certificat 1, les Certificats) stipulant entre autres que (a) la Créance est certaine, liquide et exigible immédiatement, (b) la Créances s'élève à une valeur minimum de 576.619,32 EUR (cinq cent soixante-seize mille six cent dix-neuf Euros et trente-deux centimes), et (c) que la valeur totale de la Créance sera attribuée à la souscription et au paiement des parts sociales de la Société.

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.272.871,94 EUR (un million deux cent soixante-douze mille huit cent soixante-et-onze Euros et quatre-vingt-quatorze centimes) représenté par 16.000.000 (seize millions) de parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), lesdites Parts Sociales de Classe A étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 5.440.000 (cinq millions quatre cent quarante mille) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe A1) et 10.560.000 (dix millions cinq cent soixante mille) parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe A2), 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), lesdites Parts Sociales de Classe H étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 2.510.768 (deux millions cinq cent dix mille sept cent soixante-huit) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe H1) et 4.873.849 (quatre millions huit cent soixante-treize mille huit cent quarante-neuf) parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe H2) et 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1), 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2 et 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3 (les Parts Sociales de Classe 3, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe 1 et les Parts Sociales de Classe 2 les Parts Sociales, et chacune individuellement une Part Sociale) chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro)."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des (i) des parts sociales nouvellement émises de la Société conformément à la cinquième résolution ci-dessus, et (ii) de la création des nouvelles classes de parts sociales de la Société conformément à la seconde résolution ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y inclus afin d'éviter tout doute l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 2000

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: R. Steinmetzer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/704. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 February 2012.

Référence de publication: 2012025116/363.

(120032225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Groupe Meeschter, Société Anonyme.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 153.999.

L'an deux mille douze, le douze février

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE MEESCHTER (la «Société»), ayant son siège social à L9190 Vichten, 28, rue principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro B 153.999, constituée suivant un acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1642 du 12 août 2010,

La séance est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Christian FRIESEISEN, salarié, L-9190 Vichten, 28, rue principale;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Nomination d'un nouvel administrateur

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

2. Changement de l'objet de la société

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Christian FRIESEISEN comme administrateur unique et de nommer en son remplacement Madame Marta MARTINS VICENTE, administrateur, née le 2 juin 1987 à Calde Viseu au Portugal, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue principale (matr: 1987 06 02 882) avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la valorisation d'immeubles; la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs

mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société a également pour objet l'entreprise de construction et de génie civil, l'activité de marbrier, carreleur, tailleur de pierres et promoteur immobilier.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christian FRIESEISEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 15 février 2012. Relation: DIE/2012/1846. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012026432/69.

(120034395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Real Connect s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5413 Canach, 8, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 114.026.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028275/9.

(120036490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Remford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.591.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028278/10.

(120036759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Le bilan et annexes pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012028280/11.

(120036414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.
